

question pour la première fois dans la propagande électorale du parti libéral en 1963. Il va sans dire que cette documentation était remplie de promesses ronflantes. On y préconisait la mise sur pied d'un régime de pensions à participation qui s'accompagnerait d'une majoration de \$10 au chapitre de la pension de base versée aux personnes âgées. Qu'est-il advenu de cette promesse, je vous le demande?

Comme vous le savez, la prochaine étape a débuté le 18 juillet 1963, alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté son régime au Parlement. Personne n'ignore comment les choses ont tourné. Certes, les membres de l'opposition à l'autre endroit ne pouvaient accepter de discuter en même temps du régime de pensions à participation et d'une majoration de \$10 à l'égard de la pension fondamentale que touchent les personnes âgées. Tout porte à croire que cette augmentation devait être financée sur les fonds recueillis en vertu du régime. En fin de compte, les deux questions ont été dissociées, l'augmentation de \$10 au titre des pensions de vieillesse a été dissociée du régime universel et votée, si bien que le montant minimum de la pension est maintenant plus élevé. Il s'ensuit que les pensions sont maintenant de \$75 au moins. Honorables sénateurs, voilà à peu près l'histoire du régime.

Où en sommes-nous présentement? Sauf erreur, une mesure doit être présentée à l'autre endroit à l'égard du régime de pensions. Nous croyons savoir qu'un comité, sans doute un comité spécial de l'autre Chambre, sera chargé d'étudier la question et d'entendre des témoignages.

Honorables sénateurs, quand on compare cette façon de procéder avec nos usages traditionnels, on voit que c'est complètement différent. J'affirme qu'au lieu de faire présenter le projet de loi à l'autre endroit où il deviendra, à coup sûr, une sorte de hochet politique dont tout le monde va s'amuser, tant à l'autre endroit qu'ici, toute l'affaire devrait être présentée soit à un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, soit à un comité spécial du Sénat, et si ni l'une ni l'autre de ces solutions n'est satisfaisante, à une commission d'enquête publique. Pour moi, il est de la plus haute importance de faire examiner cette question avant la présentation d'un bill à la Chambre des communes, et si on allait présenter à l'autre endroit un projet de loi qui deviendra un hochet politique, il me semble que ce serait un grand malheur pour notre pays.

Tout le monde sait que les opinions sont très partagées parmi les Canadiens au sujet de ce qu'on appelle le régime de pensions du

Canada. Les journaux sont presque unanimes à demander qu'on fasse une enquête de cette nature, et non une étude à caractère politique, sur toute la question. J'ai ici toutes sortes d'éditoriaux dont je pourrais vous lire des passages pour montrer qu'ils envisagent toute cette affaire avec beaucoup de crainte, et qu'ils exigent une étude sans caractère politique de l'ensemble de la question. Chaque journal se demande pourquoi on procède avec tant de hâte. Pourquoi ne pourrions-nous pas, au sujet de ce projet colossal, prendre des mesures comme celles qui ont précédé l'adoption du régime de pensions de vieillesse à taux uniforme en 1952?

En outre, tout le monde sait que le Québec a décidé de ne pas faire partie du régime et, par conséquent, on ne pourrait dire que c'est un régime national de pensions du Canada. Comment peut-on l'appeler le régime de pensions du Canada si une province de plus de 5 millions d'habitants déclare qu'elle y refusera son adhésion?

Honorables sénateurs, je prévois qu'une profonde division affligera notre pays si nous adoptons un régime de pensions aussi considérable que celui-ci et si la province de Québec décide de ne pas y participer. Ce ne serait pas un régime national du tout, et je vous supplie de prévoir tous les problèmes qui se poseront au pays si nous avons un régime de sécurité sociale dans une aussi vaste province que le Québec et un autre régime tout différent pour le reste du Canada.

Honorables sénateurs, vous vous rendez compte, je pense, qu'on est en train apparemment d'échafauder des preuves pour accuser le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, d'avoir fait échouer le programme, advenant le cas où celui-ci ne serait pas adopté; et pourtant, il n'est pas un seul membre du gouvernement qui ait pris sur lui de faire des commentaires défavorables contre la province de Québec du fait que cette dernière a décidé de ne pas participer au programme. Honorables sénateurs, j'affirme que tout cela n'est guère de nature à favoriser l'unité de la nation et que si M. Robarts ne refuse pas de participer au programme actuel, lui et ses conseillers seraient des sujets tout désignés pour l'asile d'aliénés.

L'honorable M. Connolly (Halifax-Nord):
Tout doux!

L'honorable M. Smith (Queens-Shelburne):
Nous n'en sommes pas encore là vraiment.

L'hon. M. Thorvaldson: Eh bien, honorables sénateurs, et les modifications à la constitution? Allons-nous permettre que ce bill aille à la Chambre et ensuite au Sénat et qu'il devienne loi et qu'on tente ensuite de modifier la constitution? Il semble que ce soit là ce que